



## Déclaration sur les besoins et les droits des proches aidants

### Préambule :

- ▶ Dans la MRC Memphrémagog, on estime que 10% de la population, soit plus de 4000 personnes, prennent soin d'un proche qui a une incapacité de longue durée. Avec le vieillissement marqué de la population, ce nombre ira en augmentant.<sup>1</sup>
- ▶ Derrière ces chiffres se cachent des familles, des conjoints, des parents qui voient leurs responsabilités s'alourdir de jour en jour, et ce, pour une période qui peut s'étendre sur des années. Au Québec, les familles fournissent environ 80% de l'aide dont ont besoin les proches ayant des incapacités<sup>2</sup>, ce qui permet à l'État d'économiser des milliards de dollars en services à domicile et en hébergement.
- ▶ Le fait de prendre soin d'un proche est certes un geste noble et une expérience de vie enrichissante. Cependant, les proches aidants s'épuisent, payent de leur santé et s'appauvrissent en raison de l'insuffisance du financement des services publics de soutien à domicile, de répit pour les proches, et de l'insuffisance de mesures de compensation financière reconnaissant l'apport indispensable des aidants à la société.
- ▶ Le Québec était, à la fin des années 1980, l'une des provinces qui finançait le plus les services à domicile; aujourd'hui, elle est à la queue des provinces canadiennes.<sup>3</sup>
- ▶ Dans la MRC Memphrémagog, le réseau local des dispensateurs de services aux personnes en perte d'autonomie reconnaît le besoin de soutien des proches aidants et en a fait une priorité<sup>4</sup>. Toutefois, les ressources publiques demeurent insuffisantes pour répondre à l'ensemble des besoins.

---

<sup>1</sup> Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal, *La Boussole*, 2004, p.4.

<sup>2</sup> Ministère de la santé et des services sociaux, *Un défi de solidarité : les services aux aînés en perte d'autonomie, Plan d'action 2005-2010*, 2005, p. 19.

<sup>3</sup> Regroupement des aidantes et des aidants naturels de Montréal, *Le manifeste des proches aidants*, p. 4.

<sup>4</sup> Priorité retenue dans le cadre du projet clinique et organisationnel du programme Perte d'autonomie liée au vieillissement du Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog.

**C'est pourquoi nous affirmons :**

- ▶ Que les proches aidants ont **le droit d'être reconnus comme de véritables partenaires** du réseau de la santé et des services sociaux, c'est à dire qu'ils ont le droit de pouvoir faire des choix éclairés face à la décision de prendre soin d'une personne ayant des incapacités, d'être respectés dans les limites qu'ils imposent et de participer pleinement à la définition et à la planification des services.
- ▶ Que les proches aidants ont **des besoins spécifiques et que des services doivent être développés en conséquence** : intervention spécifique s'adressant à la personne aidante à partir de l'évaluation de ses propres besoins, ressources de répit et de « gardiennage », formation, suivi psychosocial, groupes de soutien, etc.

**En conséquence, nous demandons :**

- ▶ Que le gouvernement du Québec tienne ses promesses et augmente le financement des services publics de soutien à domicile de manière à mettre en place les conditions permettant aux aidants d'exercer pleinement leurs droits et de recevoir réponse à leurs besoins.
- ▶ Que les instances concernées mettent tout en œuvre pour prévenir l'épuisement des proches par une offre de services et de programmes de soutien adéquats, et pour permettre aux personnes aidantes de concilier leur engagement envers leur proche avec les autres rôles qu'ils ont à jouer dans leur vie (travail, famille).

**Cette déclaration a été signée par plus de 200 personnes  
à l'occasion de l'activité  
*Sortir de l'ombre... les aidants naturels prennent la parole*  
À Magog le 20 avril 2006**